



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES PYRENEES ATLANTIQUES

COMMUNIQUÉ

Pollution atmosphérique

FIN DE L'ÉPISODE DE LA PROCEDURE D'ALERTE

Au regard des informations transmises par ATMO NOUVELLE AQUITAINE – l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle Aquitaine – l'épisode de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) est terminé.

Les mesures décidées le 5 mars 2021 par M. le préfet en lien avec cet épisode de pollution par arrêté préfectoral du 5 mars 2021 ne sont plus actives.

Les recommandations sanitaires et comportementales diffusées par M. le Préfet ne sont plus actives.

L'état de la qualité de l'air est disponible sur le site [internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)

Pour en savoir plus: consultez le site [internet: www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)

ou 05 56 24 35 30